

DEPARTEMENT de la CORREZE
COMMUNE DE TREIGNAC

COMpte RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREIGNAC
Séance du 5 juillet 2021

Le 5 juillet 2021, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Etaient présents : Gérard COIGNAC, Sylvie SAVIGNAC, Maurice CHABRILLANGES, Sandrine CHEYPE, Alain COUTURAS, Michèle PLANEILLE-RESTANY, Robert ROME, Hélène ROME, Sophie BOURDARIAS, Adeline SPROCANI, Nicolas GRANGER.

Absents excusés : Bernard SENOUSSAOUI (pouvoir à Robert ROME), Jean-Noël BOCQUET, Eléonore CHAUMEIL (pouvoir à Alain COUTURAS), Dimitri MOULU (pouvoir à Gérard COIGNAC).

Mme Adeline SPROCANI a été élu(e) secrétaire de séance.

0105072021 - Rapport annuel du délégataire 2020 – Service assainissement

Comme le prévoit l'article L1411-3 du CGCT, le rapport annuel du service d'assainissement établi par SUEZ pour l'année 2020 a été présenté par Monsieur DESCAT, adjoint au directeur de l'agence Périgord Limousin. L'assemblée a pris acte de ce rapport qui retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service, permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

0205072021 - Rapport annuel sur le service de l'eau 2020

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire a présenté à son assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, pour l'exercice 2020 qui en a pris acte.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a reçu plusieurs personnes potentiellement intéressées par le village vacances. Il est en attente des propositions de chaque interlocuteur.

0305072021 - Régularisation suite à élargissement de la voie communale au Trech Sud

A l'occasion du bornage d'une parcelle au « Trech Sud », il a été constaté que le cadastre n'avait pas été mis à jour à la suite de l'élargissement du chemin longeant les parcelles de plusieurs propriétaires, dans les années 1980.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- décide de régulariser l'emprise de la voie communale 57 située au Trech Sud suite à son élargissement dans les années 1980 et la cession gratuite par les riverains des bandes de terrain longeant leurs parcelles.
- mandate le cabinet MCM consult pour finaliser cette transaction par la rédaction d'actes administratifs.
- précise que les frais liés à cette régularisation (géomètre, rédaction et enregistrement des actes...) seront à la charge de la commune.
- autorise Monsieur le maire à signer les documents pour finaliser ces transferts de propriété.

0405072021 – Proposition d'implantation d'éoliennes par la société Valéco

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par la société VALECO qui prospecte pour implanter des éoliennes éventuellement sur la commune de Treignac. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la proposition de VALECO de poursuivre son étude pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de TREIGNAC.

0505072021 Achat d'un tracteur et ses équipements pour l'entretien des périmètres de protection des sources et leur accès

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- décide d'acheter d'un tracteur KUBOTA M6060 avec chargeur et multi benne de 1m30 d'occasion pour 37 500€ HT – 45 000€ TTC , d'une benne portée DESVOYS d'1m80 pour 650€ HT – 780 € TTC et d'un broyeur KUBOTA SE 3230 pour 5 370€ HT – 6 444€ TTC, à la société Equipement Agricole Cantalien
- décide de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de la Corrèze pour l'achat du broyeur (40%) : 5 370€ x 40% = 2 148€
- décide de virer les crédits nécessaires à cette opération sur le budget du service des eaux, comme suit : Opération 11 Matériel - article 21561 : + 23 000€ et Opération 24 Centre bourg – article 23151 : - 23 000€
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour la réalisation de ces achats et leur mise en service ainsi qu'à leur maintenance .

0605072021 Restructuration du snack de la plage -Entreprises retenues

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve le rapport d'analyse des offres établi suite à la consultation des entreprises pour la restructuration du snack de la plage retenant les entreprises suivantes

Lot n°01 - Terrassement - Gros-Œuvre : 98 759,08 € HT Entreprise POUQUET

Lot n°02 - Charpente Ossature Bardage Bois : 73 670,99 € HT Entreprise MEYRIGNAC

Lot n°03 - Désamiantage - Couverture Métallique : 25 472,91 € HT Entreprise MEYRIGNAC

Lot n°04 - Menuiserie Extérieures Intérieures – Serrurerie : 67 868,78 € HT Entreprise MANIÈRE&MAS

Lot n°05 - Parois Isothermes : 21 332,95 € HT Entreprise BOUSCASSE

Lot n°06 - Plâtrerie - Isolation – Peinture : 35 666,40 € HT Entreprise PEREIRA

Lot n°07 - Revêtements de sols carrelage / Faïence : 26 864,12 € HT Entreprise DEVECIS

Lot n°08 - Electricité courants forts et faibles : 36 302,81 € HT Entreprise BRIVE ELECTRICITE

Lot n°09 - Plomberie / Ventilation : 40 881,00 € HT Entreprise TAGUET

Total montant des travaux H.T. 426 819,04 € HT - 512 182,85 € TTC (+5% par rapport à l'estimation)

- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents afférents aux marchés (acte d'engagement – marché – avenant,...) et toutes pièces pour la réalisation de ces travaux

0705072021 Convention de mise à disposition à titre gratuit pour les Restos du coeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un chauffeur et d'un véhicule par la commune de Treignac , tous les 15 jours pendant la campagne de distribution des colis des Restos du cœur et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette convention.

0805072021 Convention de prestations entre la commune de Treignac et l'AVEHC pour la fourniture de repas à l'ALSH la courte échelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention de prestations entre la commune de Treignac et l'AVEHC pour la fourniture de repas à l'ALSH la courte échelle, et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette convention.

0905072021 Restauration du Christ ornant une croix en pierre en bordure de l'avenue Léon Vacher

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de restaurer le Christ en fonte ornant une croix « avenue Léon Vacher », retient le devis de Monsieur Alain CHABRILLANGES « Ferronnerie d'art » d'un montant de 380€ HT – 456€ TTC pour cette restauration et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour cette restauration.

1005072021 Réfection des balcons du bâtiment communal situé « Place Jean Moulin »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de rénover les 6 balcons du bâtiment de la cité administrative située « Place Jean Moulin », retient le devis de la société José PEIXOTO pour la réfection de ces balcons et du bas de la façade du bâtiment pour la somme de 23 992€ HT (28 790.40€ TTC) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour la réalisation de ces travaux.

1105072021 - Projet de restructuration du réseau d'assainissement dans le centre bourg - Sollicitation des aides

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, conformément aux orientations du schéma directeur assainissement, il est nécessaire de réaliser des travaux de restructuration du système d'assainissement. Une importante tranche de travaux, correspondant aux opérations identifiées prioritaires va être initiée prochainement. Elle concerne les réseaux de la route du Calvaire, l'avenue de 08 Mai, l'avenue du 11 Novembre, l'avenue Charles de Gaulle, l'avenue Paul Plazanet, l'impasse Dabo, l'avenue Edmond Michelet et l'avenue Léon Dessal.

En parallèle, des travaux de renouvellement des réseaux AEP seront menés sur l'avenue du 08 Mai, l'avenue du 11 Novembre, l'avenue Charles de Gaulle, l'avenue Paul Plazanet et l'impasse Dabo (Opération retenue dans le cadre de l'appel à projet de l'agence de l'eau Adour Garonne).

Le bureau d'études SOCAMA a été désigné maître d'œuvre de ce programme de travaux.

L'enveloppe de l'opération s'élève à 1 200 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le maire à solliciter l'aide de l'agence de l'eau Adour Garonne pour la réhabilitation de son système d'assainissement ;
- adopte la charte qualité des réseaux d'assainissement ;
- autorise le maire à solliciter l'aide du Département de la Corrèze ;
- d'une manière générale, autorise le maire à effectuer toutes démarches, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de l'opération (recherches de subventions, signature des dossiers techniques, des formulaires de demande d'aide, négociation et signature des contrats d'emprunt, etc.).

1205072021 Signalisation horizontale - Marquages au sol dans le centre bourg

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire réaliser de la signalisation horizontale dans le centre du bourg, retient l'offre de la société PSMS19 pour effectuer cette prestation au prix de 7 241.70€ HT (8 690.04€ TTC) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour la réalisation de ces travaux.

Madame Sylvie SAVIGNAC informe l'assemblée des points suivants :

- *A l'occasion du conseil d'administration des « Petites Cités de Caractère » il a été indiqué que l'audit de contrôle de Treignac aura lieu en 2022. L'aménagement des espaces verts sera pris en compte. La commission communale devra préparer cet audit.*
- *Une animation inédite va se dérouler le 24 juillet de 15h à 20h sur l'île du lac des Bariousses. Il s'agit de la diffusion d'une fiction sur l'île animée par Radio Utopia (montant 500€) qui pourra être répercutée sur d'autres radio locales et permettre de communiquer sur TREIGNAC et ses animations estivales. Les spectateurs seront transportés en pédalo avec la participation de la Station Sports Nature.*
- *Le festival Millesources a proposé d'inclure dans sa programmation musicale itinérante en territoire rural, 2 concerts à Treignac (les 16 et 18 août 2021) pour la somme de 1 200€ et d'être partenaire de la commune dans le cadre de la campagne de souscription pour les travaux de la chapelle des pénitents (restauration de 3 tableaux, éclairage des tableaux et des vitraux, restauration d'une porte) qui vient de débiter via la plateforme DARTAGNANS. Le festival reversera une participation sur les entrées des concerts à Treignac.*

Un vide dressing qui avait généré des recettes les années passées pour les précédents travaux, sera organisé s'il y a des bénévoles pour tenir une permanence le jour du vide grenier.

Monsieur Maurice CHABRILLANGES signale que les sapins d'une parcelle située à proximité de la stèle de la Veyrière sont morts et donc risquent de chuter sur le chemin. Un contact doit être pris avec les propriétaires.

Monsieur Robert ROME signale qu'il a été sollicité par Monsieur FARGES concernant le mauvais état de la maison située 2 rue Eugène Daubech.

Monsieur Alain COUTURAS informe l'assemblée que

- Les marchés de producteurs de pays débiteront vendredi 9 juillet 2021 et se dérouleront tous les vendredis à partir de 17h place de la république, jusqu'à la fin août.*
- Le vide grenier est programmé le 3 août 2021.*
- Le concert prévu initialement pour le feu de Saint Jean pourrait être reporté au 15 août (avant le tir du feu d'artifices).*

Il demande s'il est prévu d'installer comme chaque année les drapeaux sur le mur des fainéants. Maurice CHABRILLANGES indique que cela sera fait cette semaine.

Monsieur Nicolas GRANGER informe l'assemblée que

- Une réunion avec la FDEE aura lieu le 12 juillet à 10h00 en mairie pour faire le point sur l'éclairage public et le schéma directeur d'éclairage public.*
- Dans le cadre des « Stations vertes », il est demandé que la communication relative au label « Station pêche » soit améliorée afin d'en assurer la promotion en mettant en avant les actions en lien avec l'OT, l'AAPPMA et la FDAAPPMA. Sur la commune, le site de Treignac est labellisé ainsi que deux parcours de pêche.*

Monsieur le maire lève la séance à 21h30